



Distr. générale
19 avril 2022

Français
Original : anglais

**Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité
de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance**
Stockholm, 2 et 3 juin 2022

Dialogue de haut niveau 3 : Accélérer la mise en œuvre du volet environnemental du développement durable dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable

Note d'information du secrétariat

I. À propos des dialogues de haut niveau

1. Stockholm+50, la réunion internationale célébrant le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en juin 1972, est à la fois une commémoration et une occasion de prendre des mesures audacieuses et de se mobiliser. Elle offre un cadre favorable à la réflexion et à la création de liens ainsi qu'à l'accélération et à l'intensification des actions en faveur d'un avenir meilleur et prospère sur une planète saine pour toutes et tous.

2. L'importance d'une planète en bonne santé pour le progrès et la prospérité de l'humanité est soulignée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a été mise en évidence par la crise continue engendrée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Une planète dégradée restreint le bien-être et la prospérité, créant ainsi des obstacles à la construction d'un avenir meilleur. La note de cadrage intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance »¹ donne un aperçu du défi mondial que représente la quête d'une planète en bonne santé et des possibilités d'exprimer un engagement renouvelé lors de la réunion internationale.

3. Les dialogues de haut niveau de Stockholm+50 visent à engager les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises et les industriels, les organisations de la société civile, y compris les organisations de jeunes, de femmes, de peuples autochtones et de communautés locales ou rurales, ainsi que les autres parties prenantes concernées dans un échange d'idées sur les possibilités de surmonter les obstacles à la mise en œuvre, de relier entre elles les actions menées et de créer de nouvelles voies de changement intergénérationnelles pour atteindre les objectifs de développement durable.

¹ A/CONF.238/3.

4. La présente note d'information rend compte des débats de la première série de réunions de groupes de travail informels tenues en mars 2022 et des interventions des États Membres ainsi que des grands groupes et des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour l'environnement lors de la réunion préparatoire de Stockholm+50, qui a eu lieu le 28 mars 2022 à New York, sous l'égide de l'Assemblée générale. Les principaux messages ressortant de cette réunion préparatoire qui intéressent les trois dialogues de haut niveau comprennent la nécessité de mettre l'accent sur la participation des groupes de jeunes et d'accorder une place centrale à l'équité intergénérationnelle dans les résultats potentiels de la réunion internationale.

5. Le dialogue de haut niveau 3, dont le thème est « Accélérer la mise en œuvre du volet environnemental du développement durable dans le cadre de la Décennie d'action », aborde les mesures spécifiques nécessaires pour, d'une part, se relever de la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions négatives sur les populations, la planète et la prospérité et, d'autre part, remettre les pays sur la bonne voie dans la réalisation des objectifs de développement durable.

II. Contexte et enjeux

6. Les défis auxquels le monde est actuellement confronté exigent un attachement plus profond que jamais à l'action collective. Des accords novateurs sur lesquels reposent les mesures en faveur du développement durable ont été conclus lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, en juin 1972, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro, en 1992, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), également à Rio de Janeiro, en 2012, de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, en 2015, et du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, à New York, en 2015. Chacun de ces accords a eu un rôle déterminant dans l'établissement des fondements du progrès accompli en matière de développement durable, mais ils ne sont désormais plus suffisants face à un monde profondément modifié. La science a démontré que la planète, et par conséquent les économies, les sociétés et les populations qui en dépendent, subit des pressions importantes et grandissantes². Pour redresser la barre du développement mondial, il faudra s'appuyer sur les engagements existants et les intensifier, exploiter judicieusement les possibilités offertes par les progrès accomplis dans le domaine des technologies numériques, et continuer à ne pas mésestimer et à prendre en considération les liens d'interdépendance entre les différents aspects de l'environnement, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et l'augmentation de la pollution, collectivement appelés la triple crise planétaire. Les crises environnementales, économiques et sociales doivent être combattues ensemble, à la vitesse et à l'échelle qui s'imposent au regard de l'urgence et de l'importance des défis qu'elles constituent pour l'humanité. Parallèlement, les besoins spécifiques de chaque pays doivent être pris en compte tandis que les mesures prises doivent être guidées par des principes, tels que ceux de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées, et par les moyens dont ces pays disposent.

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Résumé à l'intention des décideurs du rapport Réchauffement planétaire de 1,5 °C : Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la riposte mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* (2018) ; Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, *Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* (2019) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Avenir de l'environnement mondial – GEO-6 : Une planète saine pour des populations en bonne santé* (2019) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Global Chemicals Outlook II: From Legacies to Innovative Solutions* (2019) ; Groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, *Rapport mondial sur le développement durable 2019 : Le futur c'est maintenant : La science au service du développement durable* (2019) ; Groupe international d'experts sur les ressources, *Perspectives des ressources mondiales 2019 : Les ressources naturelles pour l'avenir que nous voulons* (Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi, 2019) ; Stockholm International Peace Research Institute, *Anthropocene (In)Securities – Reflections on Collective Survival 50 Years after the Stockholm Conference*, E. Lövbrand et M. Mobjörk (eds.), SIPRI Research Report No. 26 (2021).

A. Accélérer la mobilisation des moyens financiers

7. À Rio+20, les pays ont pris des engagements ambitieux en matière de transition vers une économie verte comme moyen de réduire la pauvreté et de favoriser le développement durable. Les États membres ont par la suite adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba, un cadre mondial visant à orienter le financement du développement durable, lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement de 2015. Depuis, de nombreux modèles socioéconomiques de développement à faibles émissions de carbone, économe en ressources, circulaire, respectueux de la nature (ou tout du moins à impact neutre sur celle-ci) et favorable à l'intégration sociale, ont été imaginés, chaque pays étant libre de choisir la voie à prendre.

8. Afin d'accélérer les efforts entrepris en faveur d'une transformation durable, juste et équitable de l'écosystème financier global, des mesures audacieuses, percutantes et innovantes sont nécessaires, tout comme un environnement politique favorable, caractérisé par des politiques environnementales, sociales et économiques cohérentes et des incitations adéquates. Des progrès doivent être réalisés dans l'élaboration de taxonomies et de critères de mise en œuvre crédibles et vérifiables pour sous-tendre les mesures et les engagements volontaires, et guider l'investissement durable. Les besoins et préoccupations spécifiques des micro-, petites et moyennes entreprises et des petits exploitants doivent être reconnus et pris en compte dans l'architecture financière et politique mondiale pour leur permettre de contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable.

9. Outre le financement de l'action climatique, qui doit être équilibré entre les priorités d'atténuation et d'adaptation, il est primordial d'affecter des ressources à la conservation de la biodiversité ainsi qu'à la prévention et au traitement de la pollution. Dans le même temps, la convergence et l'harmonisation du financement de l'action climatique et de la biodiversité au moyen de modèles de financement novateurs et de solutions fondées sur la nature doivent être encouragées pour exploiter au maximum les avantages sociaux et économiques de la transformation vers la durabilité. Le financement vert devrait permettre la transition de l'ensemble de l'économie, y compris de l'économie informelle, et contribuer à la prospérité générale de tous ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour l'heure, le manque de volonté politique et de moyens financiers dédiés aux efforts transformationnels novateurs et inspirants ralentit l'impulsion donnée, notamment dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

10. Bien que l'engagement pris lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de consacrer 100 milliards de dollars au financement de l'action climatique n'ait pas encore été honoré, de modestes progrès ont été accomplis lors de la vingt-sixième session qui s'est tenue à Glasgow en 2021, notamment grâce aux augmentations des contributions au Fonds pour l'adaptation et au Fonds pour les pays les moins avancés. Ces engagements doivent être renforcés pour garantir la réalisation de l'objectif et du plan de mise en œuvre en matière de financement de l'action climatique pour l'après-2025 (avec un plancher de 100 milliards de dollars) et des initiatives connexes, telles que les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Ils doivent être liés aux évolutions dans le secteur privé³.

11. Alors même que nous commençons à nous relever de la pandémie de COVID-19, l'humanité a la possibilité de profiter de l'impulsion donnée par les processus de relance pour repenser les économies en faveur de l'intégration sociale et de la durabilité environnementale, ainsi que pour orienter la création d'emplois et la croissance économique en vue d'accélérer la transformation vers une économie verte. L'une des priorités absolues est de faire en sorte que la dette ne fasse pas crouler les reprises économiques naissantes.

B. Réforme de la gouvernance et des institutions

12. La finance à elle seule ne suffira pas pour combler le vide politique et le manque de moyens. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite un renouveau du multilatéralisme et le renforcement des institutions pour qu'elles soient en mesure de fournir, d'ici 2030, des emplois verts, une protection sociale, une éducation et des logements de qualité, ainsi qu'un accès universel à l'alimentation, à l'eau, aux énergies propres et à Internet, au titre des droits humains élémentaires. Les relations et interactions

³ Représentant 130 000 milliards de dollars d'actifs, soit environ 40 % du système financier mondial, les institutions financières ont pris des engagements en faveur de la décarbonation totale de leurs activités à Glasgow. Il reste cependant beaucoup à faire en ce qui concerne la réorganisation requise du système financier pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

populations-planète se caractérisent par une certaine complexité et aboutissent souvent à des résultats imprévisibles. Par conséquent, les efforts entrepris en matière de développement durable doivent intégrer la complexité et l'incertitude afin d'instaurer une collaboration et un apprentissage équitables et solides⁴.

13. Plus concrètement, l'accélération des progrès vers les objectifs de développement durable nécessite une cohérence politique en amont et au niveau macroéconomique. La gouvernance aux fins du développement durable implique la prise en compte des interdépendances et des synergies entre ses différents aspects, objectifs et cibles en vue de faciliter les solutions triplement profitables.

L'accomplissement de progrès durables vers les objectifs demande des processus, des institutions et des politiques décisionnels s'appuyant sur des approches systémiques afin de trouver des solutions qui protègent la nature, réduisent la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, créent des emplois décents et de qualité, favorisent la prospérité et ne laissent personne de côté. La promotion d'un accès plus large et plus abordable aux technologies indispensables au développement durable n'a jamais été aussi importante pour les pays les moins avancés et ceux en développement. Tous les acteurs de tous les secteurs doivent garantir la cohérence des politiques et la collaboration dans l'action.

14. Il reste encore beaucoup à faire concernant le renforcement des compétences des ministères et des autorités en matière d'environnement et l'amélioration de la collaboration et de l'échange de connaissances avec d'autres ministères, en particulier ceux des finances, de la planification économique, de l'industrie et de l'énergie, ainsi qu'avec les entreprises et les organisations syndicales, dans le but de renforcer la cohérence des politiques et d'encourager les approches intersectorielles et systémiques permettant de recenser les voies de la durabilité. Cela aiderait à la création d'une nouvelle génération d'institutions, au processus décisionnel fondé sur des modèles économiques verts, circulaires, régénératifs et inclusifs.

15. Les jeunes doivent non seulement pouvoir s'exprimer, mais aussi disposer d'un accès équitable aux principaux facteurs déterminants de la participation effective, notamment à une éducation de qualité, aux plateformes de connaissances et à des services Internet sans danger. Les organisations de la société civile et autres parties prenantes clés doivent être protégées et renforcées compte tenu du rôle déterminant qu'elles jouent en demandant des comptes aux gouvernements sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. La conception des mécanismes de participation et d'inclusion internationaux doit inclure des mesures de suivi et de responsabilisation externes contraignantes en lien avec les politiques et les engagements en matière de biodiversité et d'action climatique, ainsi que la tenue de consultations préalables avec les peuples autochtones⁵. Le contrat social entre les gouvernements, les citoyens et les entreprises doit être renouvelé, notamment en ce qui concerne les réseaux sociaux, la confiance doit être rétablie et une vision globale des droits humains, qui inclut un environnement sain, propre et durable pour tous, doit être intégrée.

C. Transformation numérique et partenariats efficaces

16. La participation effective de toutes les populations, en particulier des jeunes, dans tous les aspects de la production et de la consommation est essentielle à la réussite du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Moteurs du changement, les jeunes sont des partenaires clés dans la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable, notamment ceux en lien avec la croissance économique, l'emploi et l'environnement. Animés du désir accru d'adopter un mode de vie durable, les jeunes utilisent davantage les applications mobiles et effectuent aussi de plus en plus de transactions sur celles-ci. Cela pose des défis majeurs, notamment en matière de protection de la vie privée des utilisateurs, de transformation de la numérisation en un moteur de croissance verte créatrice d'emplois et de renforcement de la capacité d'action des jeunes « natifs du numérique » à faire des choix plus durables à

⁴ E. Bennet et B. Reyers, « People-planet relationships across scales: multilevel environmental governance for transformations to sustainable and equitable futures », contribution à la prochaine compilation *Reimagining the Human-Environment Relationship: A Global Policy Reflection on Alternative Paradigms for Our Collective Well-Being in Support of Stockholm+50* (Programme des Nations Unies pour l'environnement et Centre de recherche sur les politiques de l'université des Nations Unies, soutenus par le Centre de recherches pour le développement international, Canada).

⁵ M. Paredes, « Voice and resistance in the claim for climate justice in the Amazon », contribution à la prochaine compilation *Reimagining the Human-Environment Relationship: A Global Policy Reflection on Alternative Paradigms for Our Collective Well-Being in Support of Stockholm+50* (Programme des Nations Unies pour l'environnement et Centre de recherche sur les politiques de l'université des Nations Unies, soutenus par le Centre de recherches pour le développement international, Canada).

l'aide des canaux numériques. Sous l'impulsion de la jeunesse, toutes les générations doivent s'accorder pour que le climat et la justice environnementale soient au cœur de toutes les actions entreprises en faveur de modes de vie durables⁶.

17. La révolution numérique remodèle en profondeur les relations socioéconomiques et présente de nombreuses possibilités de progression en lien avec les populations, la planète et la prospérité. Près de 5 milliards d'individus sont désormais connectés à Internet et près de 60 % du PIB mondial passe par les canaux numériques⁷. Grâce aux technologies numériques, il est possible d'inculquer directement les résultats et les comportements en matière de durabilité sur les plateformes et dans les algorithmes de l'économie numérique. Plus important encore, elles peuvent stimuler les innovations et les transformations systémiques et sociétales nécessaires pour parvenir à la durabilité environnementale.

18. L'obtention des résultats escomptés exige toutefois un suivi rigoureux et transparent. En raison de l'aptitude des technologies numériques à toucher et influencer les gens à l'échelle mondiale, la question de savoir par qui ce pouvoir est détenu et comment il peut être mis au service de la durabilité planétaire sans faire une croix sur la protection de la vie privée et la sécurité fait partie des plus importantes qui se posent actuellement en matière de gouvernance.

19. Tandis que le ruissellement de la richesse se fait vers le haut plutôt que vers le bas, et à un rythme plus soutenu que jamais, il convient de prêter une attention renouvelée aux politiques commerciales, économiques et fiscales afin de réaffirmer et de soutenir les ambitions en matière de gouvernance. Les partenariats nationaux et internationaux sont fondamentaux pour amplifier et accélérer la réalisation des objectifs et leurs effets. De nombreux partenariats existent déjà et peuvent contribuer à accélérer la création d'une économie verte génératrice d'emplois, la reprise à la suite de la COVID-19 et la transition vers des modes de vie plus durables qui, conjugués aux instruments économiques et financiers, renforcent notre capacité collective à mettre en œuvre le Programme 2030.

D. Action collective et renforcement de la coopération

20. La crise mondiale exige une réponse globale commune ainsi qu'un système multilatéral renouvelé qui soit cohérent, coordonné et complet pour faire face aux nouveaux défis et menaces. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » propose une nouvelle vision sur le multilatéralisme et la façon dont il peut s'adapter aux menaces que pose le XXI^e siècle. En septembre 2020, les États Membres des Nations Unies ont affirmé, dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, « Les difficultés auxquelles nous nous heurtons sont toutes liées les unes aux autres et ce n'est que dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé que nous parviendrons à les surmonter... Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions gagner en résilience face à de nouvelles pandémies et à d'autres défis mondiaux. Le multilatéralisme n'est pas une option : c'est une nécessité, alors que nous essayons de reconstruire en mieux pour faire advenir un monde plus égal, plus résilient et plus durable »⁸.

⁶ « L'empreinte carbone par habitant(e) des 10 % les plus riches est plus de 10 fois supérieure à l'objectif fixé pour maintenir le réchauffement en dessous de 1,5 °C d'ici 2030, et plus de 30 fois plus élevée que celle des 50 % les plus pauvres » selon T. Gore, « Combattre les inégalités des émissions de CO₂ : La justice climatique au cœur de la reprise post COVID-19 », documents d'informations médias OXFAM, 21 sept. 2020. Voir également Organisation mondiale du travail, « Emploi des jeunes », disponible à l'adresse <https://www.ilo.org/global/topics/youth-employment/lang--fr/index.htm>, consulté le 5 mai 2022.

⁷ Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, *Rapport sur l'économie numérique 2021 : Flux de données transfrontières et développement : Le numérique, au profit de qui ?* (publications des Nations Unies, New York, 2021).

⁸ A/RES/75/1.

III. Principaux messages et actions urgentes recommandées

Message 1. Les financements en faveur du développement et de l'environnement doivent être massivement augmentés, en alignant les portefeuilles publics et privés sur les objectifs de développement durable, les contributions déterminées au niveau national et les objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020.

a) Il convient de mettre à la disposition des pays les moins avancés et de ceux en développement, rapidement et à moindre coût, des enveloppes financières plus importantes dédiées au développement durable et provenant d'un ensemble plus diversifié de sources. Les flux financiers à l'appui du développement durable doivent garantir l'équilibre entre les efforts d'adaptation et d'atténuation, assurer l'égalité entre les sexes et respecter le droit des pays au développement ;

b) Il est essentiel, afin de combler le déficit de financement de l'action climatique et de recenser les obstacles et les besoins actuels, de rendre compte de manière précise et vérifiée de l'état des contributions relatives à l'engagement pris lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de consacrer 100 milliards de dollars au financement de l'action climatique ;

c) La mise en œuvre de réformes bien conçues et échelonnées des subventions nuisibles à l'environnement est une priorité. Ces réformes devraient être élaborées dans le cadre d'une approche multipartite et complétées par des dispositifs de compensation destinés aux plus vulnérables. Cette approche accordera un répit vital aux budgets fortement restreints et permettra de réaffecter les maigres ressources disponibles à des investissements susceptibles d'apporter une prospérité durable et inclusive aux générations actuelles et futures ;

d) Le renforcement des capacités de mobilisation de financements nationaux, notamment pour consolider les capacités en matière de fiscalité et pour lutter contre les flux financiers illicites et préjudiciables à l'environnement, doit être intensifié ;

e) Le Fonds monétaire international devrait envisager une nouvelle augmentation de l'allocation de droits de tirage spéciaux en lien avec les objectifs de développement durable. Des garanties des dettes souveraines et des allègements et annulations de dettes s'imposent d'urgence si on veut éviter les crises de la dette et instaurer la confiance et la solidarité indispensables pour renforcer les moyens de mise en œuvre et accélérer leur déploiement. Il est important que l'échange de dettes contre des mesures en faveur du climat ou de la nature soit considéré comme un outil possible de financement de l'action climatique ;

f) Les mécanismes régionaux et internationaux de mutualisation des risques dans le cadre d'investissements dans les domaines de l'action climatique et de la nature constituent une autre mesure clef qui doit être mise en œuvre de toute urgence. L'utilisation d'outils de diminution des risques est fondamentale pour faciliter la conversion des actifs financiers en flux financiers afin de renforcer la riposte face à la triple crise planétaire ;

g) Il faut s'assurer que tous les financements, publics et privés, n'exacerbent plus, mais au contraire atténuent les changements climatiques et la pollution, et fournissent un appui aux solutions fondées sur la nature et à la conservation de la biodiversité. Les portefeuilles publics et privés devraient être systématiquement soumis à un examen de leur impact environnemental et socioéconomique, tandis que la publication d'informations et les actions visant à réduire activement les effets négatifs des investissements sur la durabilité socioéconomique et environnementale devraient être intensifiées. Des taxonomies de financement durable crédibles, transparentes et fondées sur la science, un cadre favorable et des méthodes de mesure des incidences sont essentiels à la fois pour mesurer et pour améliorer l'alignement de tous les flux financiers sur les engagements et les stratégies de développement durable nationaux et internationaux ;

h) Les incidences sociales et environnementales des modes de production et de consommation devraient être intégrées dans la tarification des biens et des services pour encourager une consommation et une production plus durables et la transition vers une économie circulaire ;

i) Des partenariats sont également nécessaires pour une transformation socioéconomique globale, durable, créatrice d'emplois et inclusive. Une formation doit être dispensée aux dirigeants d'entreprise pour qu'ils renforcent leur engagement à provoquer le changement du haut de la hiérarchie vers le bas afin de maximiser les retombées sociales et environnementales positives de leurs activités commerciales.

Message 2. Les systèmes de gouvernance doivent être cohérents et souples, attentifs aux besoins de toutes les catégories d'âge, et en particulier à ceux des jeunes, respectueux des peuples autochtones et des communautés locales, soucieux de l'égalité des genres par défaut, et être synchrones dans l'élaboration de solutions locales participatives et systémiques aux défis mondiaux et existentiels.

a) Des modèles de gouvernance plus agiles sont nécessaires pour adapter les cadres réglementaires selon l'évaluation en temps réel de l'incidence des politiques et pour garantir l'égalité et l'équité dans le secteur informel et les résultats numériques et financiers ;

b) Le transfert de connaissances, de savoir-faire et de technologies doit être accéléré et l'accès aux biens et aux services numériques ainsi qu'aux infrastructures critiques renforcé. Les risques liés aux inégalités dans les domaines de l'accès aux technologies numériques et de l'alphabétisation, ainsi que les éventuels effets négatifs des plateformes Internet, doivent toutefois être pris en considération, et une réglementation réfléchie et opportune est nécessaire pour garantir l'inclusion numérique et l'alphabétisation de toutes et de tous ;

c) Des signaux clairs sont nécessaires sur le plan de la réglementation des données numériques. Stockholm+50 est un tremplin important pour la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale et la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'innovation sera la clef de la résolution des défis mondiaux ;

d) Les problèmes mondiaux et interdépendants d'aujourd'hui nécessitent des solutions systémiques. Il convient donc de s'attaquer aux crises économiques, sociales et environnementales de façon globale et cohérente. Il est également urgent de lutter contre les inégalités ancestrales et de repenser la manière dont les progrès sont mesurés, en cessant de se limiter aux mesures traditionnelles du PIB. La protection de l'environnement et la croissance économique doivent se soutenir mutuellement et assurer le bien-être social, la santé et la prospérité des personnes et de la planète.

Message 3. Le renforcement du multilatéralisme est fondamental pour intensifier et accélérer le déploiement des moyens de mise en œuvre. Cela passe par une plus grande cohérence des politiques, l'adhésion à une élaboration des politiques fondée sur des éléments probants et la promotion d'actions concertées entre les gouvernements et au sein de ces derniers.

a) Pour parvenir à des transformations socioéconomiques durables, les acteurs du développement doivent prendre en compte et respecter l'histoire, les connaissances et le contexte socioculturel locaux et les intégrer dans les stratégies et les financements. Une approche fondée sur les principes d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et de respect du droit au développement est indispensable pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté ;

b) Les engagements multilatéraux doivent être renforcés pour relever les défis communs tout en respectant les besoins de développement des pays les moins avancés et de ceux en développement ;

c) Pour rétablir la confiance, il convient dans un premier temps de reconnaître que la politique climatique et économique internationale aggrave les inégalités qu'elle tente de résoudre. La place centrale qu'occupe la lutte contre les inégalités au sein des nations et entre elles dans la résolution des crises planétaires et de développement doit être reconnue ;

d) De vastes partenariats sont nécessaires pour aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques intégrées et pour faire face aux crises environnementales et socioéconomiques de façon concertée.